

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 417-CE-3361

concernant l'émission des diplômes

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-septième réunion tenue le jeudi 6 juin 2024 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier au local E-2300, et en visioconférence.

ATTENDU l'article 109 du *Règlement général 2* concernant les études de premier cycle et l'article 152 du *Règlement général 3* concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec ;

ATTENDU les vérifications effectuées par les directions de modules et les responsables de programmes ;

ATTENDU la recommandation du registraire (annexe 1) ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de Christian Lacelle, appuyée par Stéphanie Demers,

IL EST RÉSOLU :

DE CERTIFIER que les personnes dont le nom figure dans la liste des sanctions des études ont satisfait aux exigences des programmes auxquels elles étaient inscrites.

DE RECOMMANDER à l'Assemblée des gouverneurs de leur octroyer les diplômes correspondant aux programmes auxquels elles étaient inscrites.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 417-CE-3362

concernant l'émission des attestations d'études - programmes courts de deuxième et troisième cycles

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 417e réunion tenue le jeudi 6 juin 2024 à 9 h, en visioconférence.

ATTENDU la *Politique* concernant le cadre institutionnel de programmes courts adoptée par la résolution 173-CA-2614;

ATTENDU les vérifications effectuées par les responsables de programme;

ATTENDU la recommandation du registraire (annexe 1);

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Christian Lacelle, appuyée par Stéphanie Demers,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'émettre les attestations d'études des programmes courts de deuxième cycle et de troisième cycle aux personnes dont le nom figure dans la liste des sanctions des études et qui ont satisfait aux exigences des programmes courts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 417-CE-3363

concernant l'émission des diplômes par l'Université du Québec à Montréal (UQAM)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-septième réunion tenue le jeudi 6 juin 2024 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier au local E-2300, et en visioconférence.

ATTENDU les protocoles d'entente fixant les modalités d'association entre l'Université du Québec à Montréal et l'Université du Québec en Outaouais ;

ATTENDU l'article 152 du *Règlement général 3* concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec ;

ATTENDU les vérifications effectuées par les responsables de programmes ;

ATTENDU la recommandation du Registraire (annexe 1) ;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Christian Lacelle, appuyée par Stéphanie Demers,

IL EST RÉSOLU :

DE CERTIFIER que les personnes ont satisfait aux exigences du programme auquel elles étaient inscrites ;

DE RECOMMANDER à l'Université du Québec à Montréal de leur octroyer le diplôme correspondant au programme auquel elles étaient inscrites.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 417-CE-3364

concernant la nomination d'un membre à la sous-commission des études

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-septième réunion tenue le jeudi 6 juin 2024 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier au local E-2300, et en visioconférence.

ATTENDU le mandat et la composition de la sous-commission des études;

ATTENDU l'article 105 du Règlement général qui spécifie que la commission des études est l'instance statutaire responsable de la nomination des membres de la sous-commission des études;

ATTENDU l'appel de candidatures du 11 mars 2024 émis par le Secrétariat général;

ATTENDU la recommandation de la doyenne des études agissant d'office;

Sur proposition de Christian Lacelle, appuyée par Stéphanie Demers,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER monsieur Carl Bouchard, professeur au département de psychoéducation et de psychologie, membre de la sous-commission des études pour un mandat de trois (3) ans débutant le 7 juin 2024 et se terminant le 6 juin 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 417-CE-3365

concernant la mise à jour du calendrier d'évaluation périodique des programmes d'études et de la liste des programmes dits « exempts »

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 417^e réunion tenue le jeudi 6 juin 2024 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ATTENDU la *Politique d'évaluation périodique des programmes* de l'UQO;

ATTENDU la proposition du calendrier 2023-2033 (annexe 1);

ATTENDU la proposition de mise à jour de la liste des programmes dits « exempts » (annexe 2);

ATTENDU la résolution 156-SCE-356 de la sous-commission des études du 7 mai 2024 concernant la mise à jour du calendrier d'évaluation périodique des programmes d'études et de la liste des programmes dits « exempts » (annexe 3);

ATTENDU les explications de madame Stéphanie Demers, doyenne des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Christian Lacelle, appuyée par Stéphanie Demers,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER :

- le calendrier d'évaluation périodique des programmes 2023-2033;
- la mise à jour de la liste des programmes dits « exempts ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 417-CE-3366

concernant le projet de modification du *Régime des études de premier cycle*

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 417^e réunion tenue le jeudi 6 juin 2024 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ATTENDU les travaux en cours de révision et d'harmonisation du *Régime des études de premier cycle* et le *Règlement des études de cycles supérieurs*;

ATTENDU la Cible 1 du plan stratégique 2022-2026 de l'UQO : Intensifier le recrutement et favoriser la réussite et la rétention de la population étudiante;

ATTENDU le triptyque de modification du *Régime des études de premier cycle* (annexe 1);

ATTENDU la grille existante de conversion de la notation en pourcentage vers la notation littérale (annexe 2);

ATTENDU le barème de notation extrait du présent projet, lequel inclut la grille modifiée de conversion de la notation en pourcentage vers la notation littérale (annexe 3);

ATTENDU les explications de madame Stéphanie Demers, doyenne des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Christian Lacelle, appuyée par Vincent Bourgon,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le barème de notation tel que présenté dans le projet de modification du *Régime des études de premier cycle* et extrait en annexe 3, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution, et ce, en remplacement de la grille existante de conversion de la notation en pourcentage vers la notation littérale;

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'approuver le projet de modification du *Régime des études de premier cycle* tel que présenté;

DE RECOMMANDER au conseil d'administration de modifier le nom du Régime pour *Règlement des études de premier cycle*;

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'appliquer cette modification à compter du trimestre d'automne 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

BARÈME DE NOTATION
PROGRAMMES DE PREMIER CYCLE

Note (N)	Notation littérale		Valeur numérique correspondante
90 - 100	A+	Excellent	4,3
87 - 89	A		4,0
84 - 86	A-		3,7
80 - 83	B+	Très bien	3,3
76 - 79	B		3,0
72 - 75	B-	Bien	2,7
68 - 71	C+		2,3
65 - 67	C	Passable	2,0
61 - 64	C-	En difficulté	1,7
58 - 60	D+		1,3
55 - 57	D		1,0
0 - 54	E	Échec	0
	S	Exigence satisfaite	

Présenté à la commission des études le 6 juin 2024 dans le cadre du projet de modification du *Régime des études de premier cycle*.

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 417-CE-3367

concernant le calendrier universitaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2025-2026.

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-septième réunion tenue le jeudi 6 juin 2024 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier au local E-2300, et en visioconférence.

ATTENDU l'article 6 du *Règlement général 1* de l'Université du Québec : Le calendrier universitaire;

ATTENDU l'article 4 du *Régime des études de premier cycle* et l'article 1.7 du *Règlement des études de cycles supérieurs* de l'UQO concernant le calendrier universitaire;

ATTENDU le calendrier universitaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2025-2026 (Annexe 1);

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Romain Vanhooren, appuyée par Vincent Bourgon,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'adopter le calendrier universitaire pour l'année 2025-2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 417-CE-3368

concernant le projet de création d'un programme court de deuxième cycle sur l'infertilité et la procréation assistée

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 417^e réunion tenue le jeudi 6 juin 2024 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ATTENDU le projet de création d'un programme court de deuxième cycle sur l'infertilité et la procréation assistée (annexe 1);

ATTENDU l'étude d'impact documentaire réalisée par la bibliothèque de l'UQO concernant les besoins en ressources documentaires pour le programme court de deuxième cycle sur l'infertilité et la procréation assistée (annexe 2);

ATTENDU la résolution UQO-DTS-300-1496 de l'assemblée départementale du 15 avril 2024 concernant l'adoption des descriptifs des activités d'enseignement du programme court de deuxième cycle sur l'infertilité et la procréation assistée (annexe 3);

ATTENDU la résolution 2-CPTS-Infertilité et procréation assistée du comité de programmes de deuxième cycle en travail social du 16 avril 2024 concernant le projet de création d'un programme court de deuxième cycle sur l'infertilité et la procréation assistée (annexe 4);

ATTENDU la résolution 156-SCE-352 de la sous-commission des études du 7 mai 2024 donnant un avis favorable au projet de création d'un programme court de deuxième cycle sur l'infertilité et la procréation assistée (annexe 5);

ATTENDU les explications de madame Stéphanie Demers, doyenne des études;

ATTENDU les discussions en séance;

ATTENDU l'amendement en séance;

Sur proposition de Vincent Bourgon, appuyée par Nicolas Harvey,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la création du programme court de deuxième cycle sur l'infertilité et la procréation assistée;

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'ouvrir les admissions au programme court de deuxième cycle sur l'infertilité et la procréation assistée aux campus de Gatineau et de Saint-Jérôme, selon un régime d'admission à temps partiel, aux trimestres d'automne et d'hiver, et ce, à compter du trimestre d'automne 2025, conditionnellement à l'atteinte du seuil minimal d'inscription requis à douze (12) pour procéder à l'ouverture du programme;

DE RECOMMANDER au conseil d'administration de rattacher le programme court de deuxième cycle sur l'infertilité et la procréation assistée à l'unité de gestion des programmes de deuxième cycle en travail social.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 417-CE-3369

concernant le projet de création d'un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en travail social

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 417^e réunion tenue le jeudi 6 juin 2024 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ATTENDU le projet de création d'un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en travail social (annexe 1);

ATTENDU la résolution UQO-DTS-1485 de l'assemblée départementale du Département de travail social du 19 février 2024 concernant l'adoption des descriptifs des activités d'enseignement du diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en travail social (annexe 2);

ATTENDU la résolution 4-CPTS-DESS travail social du comité de programmes en travail social du 16 avril 2024 concernant le projet de création du diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en travail social (annexe 3);

ATTENDU la résolution 156-SCE-353 de la sous-commission des études du 7 mai 2024 donnant un avis favorable au projet de création d'un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en travail social (annexe 4);

ATTENDU les explications de madame Stéphanie Demers, doyenne des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Christian Lacelle, appuyée par Simon Beaudry,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la création du diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en travail social;

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'ouvrir les admissions au diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en travail social aux campus de Gatineau et de Saint-Jérôme, selon un régime d'admission à temps complet, au trimestre d'automne, et ce, à compter du trimestre d'automne 2025;

DE RECOMMANDER au conseil d'administration de rattacher le diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en travail social à l'unité de gestion des programmes de deuxième cycle en travail social;

DE RECOMMANDER au conseil d'administration de fixer le contingentement à 20 personnes étudiantes par année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 417-CE-3370

concernant le projet de création d'un programme court de deuxième cycle spécialisé en protection de la jeunesse

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 417^e réunion tenue le jeudi 6 juin 2024 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ATTENDU le projet de création d'un programme court de deuxième cycle spécialisé en protection de la jeunesse (annexe 1);

ATTENDU la résolution 2-CPDCTS-Protection de la jeunesse du comité de programmes de deuxième cycle en travail social du 16 avril 2024 concernant le projet de création d'un programme court de deuxième cycle spécialisé en protection de la jeunesse (annexe 2);

ATTENDU la résolution 282-DPP-1958 de l'assemblée départementale du Département de psychoéducation et de psychologie du 15 avril 2024 concernant l'adoption des descriptifs de cours du programme court de deuxième cycle spécialisé en protection de la jeunesse ainsi que du protocole d'entente convenu entre le Département de travail social et le Département de psychoéducation et de psychologie au sujet des modalités de gestion du programme court de deuxième cycle spécialisé en protection de la jeunesse (annexe 3);

ATTENDU la résolution UQO-DTS-300-1495 de l'assemblée départementale du Département de travail social du 15 avril 2024 concernant l'adoption des descriptifs de cours du programme court de deuxième cycle spécialisé en protection de la jeunesse (annexe 4);

ATTENDU la résolution UQO-DTS-300-1494 de l'assemblée départementale du Département de travail social du 15 avril 2024 concernant l'adoption du protocole d'entente convenu entre le Département de travail social et le Département de psychoéducation et de psychologie au sujet des modalités de gestion du programme court de deuxième cycle spécialisé en protection de la jeunesse (annexe 5);

ATTENDU le protocole d'entente convenu entre le Département de travail social et le Département de psychoéducation et de psychologie au sujet des modalités de gestion du programme court de deuxième cycle spécialisé en protection de la jeunesse (annexe 6);

ATTENDU la résolution 156-SCE-354 de la sous-commission des études du 7 mai 2024 donnant un avis favorable au projet de création d'un programme court de deuxième cycle spécialisé en protection de la jeunesse (annexe 7);

ATTENDU les explications de madame Stéphanie Demers, doyenne des études;

ATTENDU les discussions en séance;

ATTENDU l'amendement en séance;

Sur proposition de Pascal Sergent, appuyée par Christian Lacelle,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la création du programme court de deuxième cycle spécialisé en protection de la jeunesse;

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'ouvrir les admissions au programme court de deuxième cycle spécialisé en protection de la jeunesse aux campus de Gatineau et de Saint-Jérôme, selon un régime d'admission à temps partiel, aux trimestres d'automne et d'hiver, et ce, à compter du trimestre d'automne 2025 conditionnellement à l'atteinte du seuil minimal d'inscriptions requis à douze (12) pour procéder à l'ouverture du programme;

DE RECOMMANDER au conseil d'administration de rattacher le programme court de deuxième cycle spécialisé en protection de la jeunesse à l'unité de gestion des programmes de deuxième cycle en travail social.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 417-CE-3371

concernant le projet de modification des programmes de deuxième cycle en relations industrielles et en ressources humaines (RIRH) : la maîtrise en relations industrielles et en ressources humaines, avec essai (1905) et avec mémoire (3898) et le diplôme d'études supérieures spécialisées en relations industrielles et en ressources humaines (3596)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 417^e réunion tenue le jeudi 6 juin 2024 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ATTENDU la résolution 401-CE-3266 de la commission des études du 19 janvier 2023 approuvant le dossier d'évaluation périodique des programmes de deuxième cycle en relations industrielles et en ressources humaines (RIRH) : la maîtrise en relations industrielles et en ressources humaines, avec essai (1905) et avec mémoire (3898) et le diplôme d'études supérieures spécialisées en relations industrielles et en ressources humaines (3596) (annexe 1);

ATTENDU le projet de modification des programmes de deuxième cycle en relations industrielles et en ressources humaines (RIRH) : la maîtrise en relations industrielles et en ressources humaines, avec essai (1905) et avec mémoire (3898) et le diplôme d'études supérieures spécialisées en relations industrielles et en ressources humaines (3596) (annexe 2);

ATTENDU la résolution DRI-22-04-2024-1797 de l'assemblée départementale du Département de relations industrielles du 22 avril 2024 adoptant les nouveaux descriptifs de cours et les triptyques de modification de cours (annexe 3);

ATTENDU la résolution MRI-2024-04-23-46 du comité de programmes de deuxième cycle en relations industrielles du 23 avril 2024 adoptant le projet de modification des programmes de deuxième cycle en relations industrielles et en ressources humaines (RIRH) : la maîtrise en relations industrielles et en ressources humaines, avec essai (1905) et avec mémoire (3898) et le diplôme d'études supérieures spécialisées en relations industrielles et en ressources humaines (3596) (annexe 4);

ATTENDU la résolution 156-SCE-355 de la sous-commission des études du 7 mai 2024 et ajournée au 8 mai 2024 recommandant à la commission des études l'approbation du projet de modification des programmes de deuxième cycle en relations industrielles et en ressources humaines (RIRH) : la maîtrise en relations industrielles et en ressources humaines, avec essai (1905) et avec mémoire (3898) et le diplôme d'études supérieures spécialisées en relations industrielles et en ressources humaines (3596) (annexe 5);

ATTENDU les explications de madame Stéphanie Demers, doyenne des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Vincent Bourgon, appuyée par Romain Vanhooren

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le projet de modification des programmes de deuxième cycle en relations industrielles et en ressources humaines (RIRH) : la maîtrise en relations industrielles et en ressources humaines, avec essai (1905) et avec mémoire (3898) et le diplôme d'études supérieures spécialisées en relations industrielles et en ressources humaines (3596) tel que présenté;

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'approuver la modification des conditions d'admission des programmes de deuxième cycle en relations industrielles et en ressources humaines (RIRH) : la maîtrise en relations industrielles et en ressources humaines, avec essai (1905) et avec mémoire (3898) et le diplôme d'études supérieures spécialisées en relations industrielles et en ressources humaines (3596), et ce, à compter du trimestre d'automne 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 417-CE-3372

concernant le projet de suspension des admissions au baccalauréat ès arts général (7171)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 417^e réunion tenue le jeudi 6 juin 2024 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ATTENDU le faible effectif étudiant des cinq dernières années dans le programme (annexe 1);

ATTENDU le faible nombre de personnes diplômées depuis l'ouverture du programme à l'automne 2010 (annexe 1);

ATTENDU la faible fréquentation actuelle du programme et les ressources qui doivent être mobilisées pour en assurer l'offre;

ATTENDU la résolution MScS-24-62-399 du conseil de module des sciences sociales du 16 mai 2024 concernant le projet de suspension des admissions au programme 7171 (annexe 2);

ATTENDU les explications de madame Stéphanie Demers, doyenne des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Vincent Bourgon, appuyée par Christian Lacelle,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER au conseil d'administration de suspendre les admissions au baccalauréat ès arts général (7171), et ce, à compter du trimestre d'hiver 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet